

Compte rendu de L' ASSEMBLÉE GENERALE

L'assemblée générale de notre syndicat s'est déroulée le dimanche 5 mars 2017 dans la salle du restaurant « le Domaine du Moulin Haut » à (81 200) PEYREGOUX.

Daniel BONNAFOUS, le président ouvrait la séance en souhaitant la bienvenue à tous les participants et en faisant respecter une minute de silence à la mémoire des apiculteurs décédés en 2016 : M. FABRE de Virac (81), M. Raoul GAUFFRE ex-président du SAM de la Haute-Garonne, M. Raymond AUGUY, ex-président de l'abeille de l'Aveyron et le père Germain CONDOMINES figure de l'apiculture aveyronnaise.

M. Maurice BELONDRADE, président des apiculteurs de l'Ariège, M. Edmond VAYSSE représentant le président des apiculteurs de l'Aveyron, M. Christian PECH représentant le SAM de la Haute-Garonne assistaient à cette assemblée. M. Laurent VANDENDRIESCHE conseiller départemental, représentant M. Thierry CARCENAC, président du département honorait de sa présence les apiculteurs de l'Abeille Tarnaise.

2-1 ACTIVITÉ APICOLE 2016 - RAPPORT MORAL :

➤ RÉCOLTES :

La conduite des ruchers a été compliquée en raison d'une météo capricieuse. Celles et ceux qui n'ont pas surveillé leurs ruches n'ont pas eu les résultats escomptés. Avant, l'apiculture était facile ; de nos jours, il faut surveiller et s'occuper énormément des abeilles toute l'année.

La pression du frelon asiatique qui empêche les abeilles de quitter la ruche continue de causer problème et ceci après un automne sec. La présence de varroa dans certaines ruches cause également des dégâts.

Malgré les faibles récoltes, environ 10 000 tonnes à l'échelon national pour 42 000 tonnes consommées, le miel ne se vend pas bien. Pour conclure, 2016 n'a pas été une année facile pour les apiculteurs.

Au niveau des activités du syndicat, il faut noter les échanges et les excellentes relations avec les présidents des divers syndicats d'Occitanie et plus particulièrement avec ceux qui sont limitrophes du département. Les commandes groupées de sirop et de pâte de nourrissage ont toujours autant de succès. Pour toutes les commandes, il faut respecter les délais. Les bénévoles du syndicat font le maximum pour gérer au mieux l'ensemble des commandes avec les contraintes liées aux volumes.

Le nouveau système de déclaration des ruches entre le premier septembre et le 31 décembre de l'année en cours a peut être été la cause d'inquiétudes pour celles et ceux qui ne disposent pas d'internet. Toutefois, tout semble être rentré dans l'ordre.

➤ RUCHER ÉCOLE :

Toujours autant de succès au rucher école de Peyregoux où Laurent BELLESELVE, le responsable fait son possible pour que tout aille pour le mieux.

De nouveaux formateurs seraient les bienvenus.

Le président remercie les bénévoles qui viennent aider au rucher école.

La journée d'élevage des reines sera reconduite cette année, le 29 avril 2017 chez M. Daniel BONNAFOUS et le 13 mai 2017 chez M. Guy ROUQUETTE. Il est prudent de s'inscrire car, pour que la leçon porte ses fruits, le nombre de places doit être limité.

➤ FOIRE AU MIEL :

Fabienne CASTELAIN, la nouvelle coordinatrice, fait un point rapide de l'énorme succès connu par l'édition 2016. Elle donnera plus de détail dans un article qui sera inséré dans le bulletin n° 2017/1 du syndicat mais précise que la foire au miel 2017 aura lieu le dimanche 15 octobre 2017 et aura pour thème : Pollen et pollinisation. Le nombre de stands de vendeurs de miel et produits de la ruche sera limité à 25. La priorité sera donnée aux anciens. Quant aux nouveaux, ils figureront sur une liste d'attente et seront appelés au fur et à mesure que des places se libéreront.

➤ MARCHÉ DU MIEL :

La récolte 2016 ne se vend pas bien alors que la France manque de miel Français.

Les propositions faites par les acheteurs en gros sont les suivantes : miel toutes fleurs : 5,00 € le kg, miel de montagne : 6,50 € le kg, miel de châtaignier : 6,50 €, miel de tournesol : 4,50 à 5,00 €. Ceci est une idée de prix.

Le rapport moral est voté à l'unanimité.

2-2 RAPPORT FINANCIER :

Toujours aussi clair et précis, Didier COMMINAL présente un rapport financier compréhensible pour tous. Il spécifie que le syndicat compte 422 adhérents pour 2016 soit 40 de plus qu'en 2015. Ce nombre ne sera pas en diminution en 2017. Chaque adhérent doit se sentir responsable et rigoureux afin d'éviter des travaux supplémentaires pour renvoyer des courriers, réexaminer certaines situations etc...

RECETTES 2016	43 627 €
DEPENSES 2016	38 888 €
VARIATION DE STOCK	- 1072 €
EXCEDENT	3667 €

Les vérificateurs aux comptes Mme Marie-Andrée PEREZ et M. Jean-Paul VIALA ont effectué un contrôle en présence de M. COMMINAL le 13 février 2017. Leur rapport lu par Mme PEREZ certifie que les comptes annuels tels qu'ils sont présentés, sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat de l'exercice.

Le rapport financier est adopté à l'unanimité.

2-3 RENOUELEMENT DU TIERS SORTANT :

Cette année étaient renouvelables : Daniel BONNAFOUS, Éric BÉDOUET, Sylvie DE LIÈGE, Claudine FABRES et Yann CHAUVIN. André MIALHE ne se représente pas.

Daniel MARCHESI est volontaire pour rentrer au conseil d'administration.

Jean-Paul VIALA ne désire plus être vérificateur aux comptes. André MIALHE accepte de le remplacer.

Ils ont tous élus ou réélus à l'unanimité.

2-4 ACTUALITE APICOLE :

➤ FRELON ASIATIQUE :

Arrivé en France en 2004, cette espèce invasive est présente sur tout le territoire national et dans 7 états de l'E.U. L'absence de prédateurs a favorisé son expansion. Il est arrivé dans le Tarn en 2007. Il faut inciter les apiculteurs à piéger les fondatrices entre janvier et mars. Certaines communes ont acheté des lots de pièges VETO PHARMA avec le produit qui va avec et ont fait une distribution entre apiculteurs et conseillers municipaux chargés du contrôle et de la maintenance toutes les trois semaines. Les résultats seront suivis avec intérêt.

Une plaquette spéciale de l'UNAF sera diffusée avec le mensuel Abeilles et Fleurs. Elle est également en vente au prix de 5,00 € auprès de l'UNAF.

➤ LE CYNIPS

Le cynips du châtaignier a été détecté un peu partout dans le département, d'où l'intérêt de vérifier l'état des arbres sachant qu'il pond dans le bourgeon du châtaignier et fait une galle qui provoque la quasi mort de la jeune pousse. La lutte biologique est faite à l'aide de lâchers de *Torymus sinensis*, prédateur naturel du cynips. Les apiculteurs intéressés pour réaliser un lâcher doivent contacter Éric BÉDOUET.

➤ LES PESTICIDES :

Une semaine pour l'alternative aux pesticides aura lieu du 20 au 30 mars 2017 avec une action particulière à Brassac le dimanche 19 mars 2017.

L'Autorisation de Mise sur le Marché du Proteus a été annulée par le tribunal de LYON ; celle concernant le Cheyenne ne l'a malheureusement pas été.

En ce qui concerne l'interdiction des néonicotinoïdes en Europe, les sociétés Bayer et Syngenta ont décidé de poursuivre cette décision auprès du tribunal de l'E.U. L'U.N.A.F avec ses avocats sera au côté de l'E.U. en soutien pour défendre cette interdiction.

L'interdiction des néonicotinoïdes devrait entrer en vigueur en janvier 2018 avec dérogation jusqu'en 2020.

En ce qui concerne le traitement des colzas que les agriculteurs ont obligation de traiter en raison des contrats qui les lient aux acheteurs, les épandages aériens sont interdits, les traitements doivent se faire en fin ou après la floraison. Dominique MIRAS qui s'est penché sur le sujet indique que certains produits sont à leur conseiller lorsque vous avez l'occasion de parler avec les agriculteurs : Mavrik, Citrine, Décis, Karaté vert...

➤ CHANGEMENT DE REGIME FISCAL :

Le Micro-Bénéfice Agricole (MBA) :

Il n'y a plus de forfait à la ruche ni de seuil déclaratif à 9 ruches. **Toute vente de miel, tout don doit être déclaré sur un cahier de recettes journalières qui doit également mentionner le paiement en espèce ou en chèque.**

L'ancien formulaire de déclaration de couleur verte cerfa-2342 K va être remplacé par l'imprimé cerfa-2042 C PRO qui va être mis en ligne courant avril 2017.

Pour la déclaration 2017 (revenus 2016) de ceux qui utilisaient ce principe, il faut prendre le bénéfice forfaitaire de 2014 majoré de 25 %, plus le bénéfice forfaitaire de 2015 majoré de 25 %, plus le montant des recettes de 2016, le total de ces trois années est à diviser par 3 : **c'est le montant à déclarer.** *(Les bénéfices forfaitaires de 2014 et 2015 se trouvent sur l'avis d'imposition de ces années là, à la ligne : Revenu agricole hors quotient imposable). Vous devez déclarer des revenus, le service des impôts fera le calcul de votre montant imposable soit 13% du total. Il est à noter que pour le début de cette nouvelle formule, vous allez additionner des forfaits avec un montant réel. Cette mesure a été voulue pour lisser le changement et faire mieux passer la pilule. En dessous de 350€ de revenus, vous ne serez pas imposé sur les revenus apicoles. Par contre, vous devez toujours déclarer ces revenus même faibles.*

➤ VOLS DE RUCHES :

Bien qu'ils ne soient pas tous déclarés, il y en a encore chaque année. Il ne faut pas hésiter à les déclarer à la gendarmerie ou à la police, mais surtout sur le site « volderuches. Fr ».

➤ ASSEMBLEE GÉNÉRALE DE L'U.N.A.F. :

Elle a eu lieu le 25 février 2017 à Paris. Notre président Daniel BONNAFOUS y était présent, il a fait un rapide compte rendu de cette assemblée générale.

La problématique des pesticides a été longuement évoquée avec tous les prolongements judiciaires aussi bien au niveau national qu'euro péen.

3- INTERVENTION DES RESPONSABLES DEPARTEMENTAUX APICOLES ET POLITIQUES PRESENTS :

⇒ M. VAYSSE, Edmond vice-président de l'Abeille de l'Aveyron qui compte 560 adhérents fera part de la mise en place d'un fichier concernant la mortalité des abeilles. Une fiche d'information pour les mairies concernant le frelon asiatique est à l'étude.

⇒ M. BELLONDRADE, Maurice, président du syndicat apicole ariégeois indiquera que de nombreux problèmes ont vu le jour dans les ruchers où les lanières contre le varroa avait été coupées ou pas bien positionnées.

⇒ Christian PECH, représentant le président du SAM de la Haute-Garonne qui compte 557 adhérents, signale la mise en place de visite pour les enfants des écoles du musée Raoul Gauffre. Ils bénéficient ensuite d'une petite initiation à l'apiculture.

Un **vide rucher sera organisé le premier avril 2017** aux abords de leur rucher école.

⇒ G.D.S.A.T : Patrick PÉLISSIER au nom du Groupement de Défense Sanitaire Apicole Tarnais indique que le président Dominique MIRAS ayant démissionné, le groupement est à la recherche d'un président.

M. MARTINAND-LURIN président du SAT et Daniel BONNAFOUS président de « l'Abeille Tarnaise » assureront l'intérim. Le groupement recherche également des membres pour faire partie du conseil d'administration.

Il précise que le groupement Tarnais a été reconnu par rapport aux autres groupements de la région comme le plus en avance dans ses actions et décisions.

⇒ M. Laurent VANDENDRIESCHE, conseiller départemental représentant M. Thierry CARCENAC président du département apporta le soutien du conseil départemental aux apiculteurs malgré les difficultés financières dues à la conjoncture actuelle.

L'ensemble du programme et des questions relatives à cette assemblée générale étant épuisés, les participants pouvaient lever leur verre d'hydromel à la santé de l'apiculture et des organisateurs de cette journée avant de faire quelques pas pour se retrouver autour d'une excellente table.

Le président :
Daniel BONNAFOUS

Le secrétaire :
Guy TRANIER



Repas de l'Assemblée Générale 2017